

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018**  
**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

Sur convocation en date du 13 Décembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Salle des Mariages du Manoir, le 18 Décembre 2018.

**Etaient présents** : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence ALBERTIER, Frédéric LHEUREUX, LHULLIER Fabrice, CREPIN Amélie, Pascale LECIEJEWSKI, Manuel DA SILVA VINHAS, Maud VERMERSCH, Dominique AUCREMANNE, Monsieur Philippe CREPIN.

**Etaient excusés** : Madame Audrey LEFEBVRE a donné procuration à Monsieur Didier MICHEL, Madame Maryse CAUWET a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN, Madame Morgane DELY.

**Etait absent** : Monsieur Alain PAVY

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Maud VERMERSCH a été nommée secrétaire de séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, s'est prononcée :

- Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé.
  1. Décision budgétaire modificative : 11 voix pour et 2 abstentions (Maryse CAUWET et Philippe CREPIN)
  2. Amendes de police – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) : Unanimité
  3. Exonération en faveur des logements achevés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie : Unanimité
  4. Attribution de subventions exceptionnelles : Unanimité
  5. Organisation classe de découverte à la neige : Unanimité
  6. Dénomination de nouvelles rues et précision sur la dénomination d'une rue existante : Unanimité
  7. Aménagement de la parcelle cadastrée section W n° 5 et Route de Cambrai – Concours du CAUE : Unanimité
  8. Enquête publique parc éolien de la société Eoliennes du Sud Arrageois – Territoires de Croisilles, Héninel, Saint-Martin-sur-Cojeul, Avis du Conseil Municipal : Conseil Municipal pas compétent sur le sujet - Unanimité
  9. Enquête publique parc éolien de la Voie des Prêtres communes de Croisilles et Fontaine Les Croisilles – Avis du Conseil Municipal : Conseil Municipal pas compétent sur le sujet - Unanimité
  10. Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) – Conventionnement avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais : Unanimité
  11. Réalisation d'un centre de santé – Autorisation de recherche de financements : Unanimité

Tilloy-les-Mofflaines, le 19 Décembre 2018

Le Maire,  
Didier MICHEL